

Une charte de mobilier urbain pour une ville harmonieuse

Depuis une vingtaine d'années, les collectivités ont pris conscience de l'importance du mobilier urbain dans l'image d'une ville. Il existe peu de normes de conception et d'implantation du mobilier urbain. Pour autant, l'éventail de produits, de formes, de couleurs et de matériaux est vaste. En dehors de l'esthétique, le choix du mobilier urbain a une dimension économique et politique. Mener à bien l'implantation d'une ligne de mobilier urbain dans une ville peut s'avérer complexe.



Rodolphe Dugon est le fondateur de la Franame. Il a mis en place une charte urbaine.

Pour aider les collectivités dans cette mission, Rodolphe Dugon, consultant en mobilier urbain, a donc mis au point une charte urbaine. Elle vise à aider les collectivités dans l'intégration du mobilier urbain dans la ville. Le choix et le positionnement des éléments constituant la gamme, est ainsi effectué en fonction de la spécificité d'un site et de la vision globale du territoire pour offrir un ensemble cohérent.

En créant l'agence FRANçaise d'AMénagement pour l'Environnement (Franame) en 1995, Rodolphe Dugon avait également pour objectif la promotion des métiers du mobilier urbain et, à terme, l'ambition de regrouper les professionnels de ce secteur autour de thèmes fédérateurs.

Définition

La charte urbaine est un outil concerté pour revaloriser la cohérence des espaces urbains. Un outil concerté parce qu'il émane d'une volonté politique et technique. Les deux conjugués engendrent une prise de conscience de l'ensemble

Le terme revaloriser signifie mettre en valeur les espaces urbains et enfin le terme cohérence parce que les critères sont fixés par les élus eux-mêmes selon leurs critères esthétiques et leurs choix d'implantation. « *Les rues sont encore souvent encombrées par plusieurs modèles de bancs, des couleurs et des matériaux différents. Il y a trop peu d'adaptation dans le choix du mobilier urbain. Le but de cette charte est justement d'offrir une cohérence à la ville. Je n'ai qu'un rôle d'audit auprès des collectivités* », explique Rodolphe Dugon qui est issu de la filière marketing. La mise en place de la charte urbaine se déroule en trois étapes.

Le diagnostic

La première phase est celle de l'analyse. Elle consiste en un diagnostic complet de la ville qui souligne les faiblesses, les manques et les dysfonctionnements. Le consultant en mobilier urbain procède à une analyse exhaustive de l'existant de l'espace urbain (mobilier et végétation), sur les voiries et les éclairages,

la propreté urbaine, la signalisation et l'affichage et dans les espaces verts et le fleurissement. L'objectif est de faire prendre conscience aux élus du désordre qui règne dans la ville à ce niveau. « *La synthèse du recensement de l'existant permet de déterminer les dysfonctionnements à corriger et les potentialités à accentuer* », souligne le dirigeant de la Franame.

Un dictionnaire de vocabulaire

La deuxième étape est celle des recommandations. L'agence joue le rôle d'arbitre, mais en aucun cas de prescripteur ou de conseil. « *Après l'analyse, sont élaborées des propositions qui pourront guider et coordonner les futures actions de développement de la ville et favoriser la continuité des espaces* », commente Rodolphe Dugon. Un dictionnaire de vocabulaire d'éléments est dressé et propose un certain nombre de règles fondamentales d'aménagement définissant la composition de l'espace urbain, mais surtout, une identité.

Dans cet espace très minéral, la volonté était de créer un point de convivialité et d'apporter de la verdure.



Le même soin est apporté dans la sélection d'une gamme restreinte de matériaux, végétaux, minéraux et mobilier d'ambiance, de propreté, de sécurité et d'éclairage. Le tout formant un ensemble cohérent et respectant l'identité visuelle souhaitée par la ville. Ce dictionnaire est établie à destination des services techniques de la ville, mais aussi aux intervenants extérieurs comme les DDE, les conseils généraux ou les bailleurs sociaux.

Une multitude de possibilités

Le choix du mobilier résulte d'un cocktail de critères dont certains sont subjectifs. Parmi eux : l'esthétique, le prix, la durabilité, la résistance, l'entretien, etc. Il faut donc passer par une phase de pondération et définir un critère primant sur les autres avant d'arrêter un choix. Différentes solutions sont envisageables. On peut choisir de conserver un seul modèle de banc déjà présent dans la ville en grande quantité et l'étendre à toute la commune ou au contraire aller vers quelque chose de complètement nouveau. Par exemple, instaurer un modèle unique pour toute la ville, afin d'offrir une uniformité. Mais on peut aussi faire le choix de différents modèles par quartier ou conserver un modèle mais le décliner en différentes couleurs ou matériaux selon les quartiers. Ou encore choisir un type de mobilier pour les voiries et un autre pour les espaces verts, parcs et jardins. « *Tout est possible* insiste Rodolphe Dugon qui poursuit : *l'important est de conserver une cohérence sur l'ensemble du territoire. Cela peut passer par une couleur directive, une forme de mobilier, un matériau etc.* ». Le choix du mobilier permet de donner une véritable identité à la ville.

Mise en application

Enfin, la troisième étape est la mise en application sur site. Chaque implantation doit faire l'objet d'une réflexion approfondie en prenant en compte la fonction du mobilier, le plan de voirie ou celui des espaces verts. Les projets d'aménagement de l'espace public se prévoient sur le long terme. L'objectif n'est donc pas de figer le propos après la mise en place de la charte urbaine mais de faire évoluer cette dernière au fur et à mesure des projets d'extensions de la ville, voire de l'agglomé-

ration. La charte apparaît, dans ce cas, comme un cahier des charges, une ligne directrice sur laquelle il convient de s'appuyer. « *L'utilisation de la charte grandeur nature sera une occasion d'affirmer la pertinence des orientations d'aménagement et permettra de compléter le document au fur et à mesure du déroulement des opérations* », précise Rodolphe Dugon. « *A terme nous souhaitons également proposer un système de géo-localisation du mobilier urbain. Cela va dans le sens d'un mobilier durable, facilement repérable pour un meilleur entretien* », ajoute-t-il.

L'important étant d'avoir défini en amont une ligne directrice fixant les grandes tendances souhaitées par et pour la ville pour apporter une cohérence à l'ensemble.

Un processus complet

Si le processus de charte urbaine était pris dans sa globalité, le principe consisterait à réorganiser le mobilier urbain mais aussi les services des villes. « *En réalité, on s'arrête pour l'instant à la phase du schéma d'implantation. Il y a encore un peu de frilosité de la part des municipalités. Mais, d'ici quelques temps, nous espérons arriver à un ensemble véritablement cohérent et pourquoi pas un "monsieur mobilier urbain inter-service" dans chaque commune* », confie Rodolphe Dugon. En effet, le mobilier urbain est régit à la fois par le service propreté (pour les corbeilles...), espaces-verts (pour les bacs de fleurissements, jardinières...) ou encore voirie ce qui complique la tâche du consultant. « *Pour une cohérence d'ensemble, il faut mettre en œuvre une approche globale et transversale qui permet d'impliquer tous les acteurs concernés* », complète le fondateur de la Franame.

De grands projets pour demain

A l'heure actuelle, seules deux villes (Boulogne-Billancourt et Champagne-sur-Marne) ont mis au point une charte urbaine avec la Franame. Demain, il faudra tenir compte de nouveaux critères comme l'accessibilité du mobilier urbain tant dans sa fonction que dans son implantation. L'aspect environnemental ne peut plus être négligé ou mis de côté. Il faut se fixer des échéances pour créer une cohérence dans la



ville. « *Les nouveaux mandats sont propices pour penser la ville et arrêter de simplement la panser. Depuis la création de l'entreprise en 1995, j'ai vu peu d'évolutions. Nous allons nous appuyer sur la nouvelle génération d'élus pour mettre en place le concept de charte urbaine car il faut une véritable volonté politique appuyée par les services techniques qui sont le relais sur le terrain* », insiste Rodolphe Dugon. ■

Ici, le mobilier urbain à été choisi dans un style classique en adéquation avec l'architecture.